Image not found or type unknown

Séparation en concubinage et partage immobilier

Par **kalogria**, le **19/10/2015** à **11:25**

Bonjour,
Actuellement en séparation mais cohabitation, non mariés ni pacsés et parents de 3 enfants. Nous avons acheté via un notaire une maison en juin 2011 au prix de 204000€ net vendeurs. Mon apport est de 80000€ et monsieur 30000€. En septembre 2011, j'ai fait un remboursement anticipé personnel suite à un héritage (don manuel) de 73500€ et monsieur 1556,58. Le tout (74956,58€) remboursait les 2 prêts principaux. Nous avons gardé le PTZ qui est actuellement encore de 28000€ que je prends à ma charge car je souhaite garder la maison.
Ma question est la suivante: sachant que j'ai aujourd'hui financé seule 153500€ (apport + remboursement anticipé) et que je prends les 28000€ restant, et au regard de ce qui a déjà été remboursé ensemble, que DOIS-JE A MONSIEUR? Mon raisonnement est le suivant : total des 2 prêts au moment du remboursement anticipé : 74956,58/2 = 37478,29 - 1556,58 (sa participation au remboursement anticipé) = 35921,71€ - 30000€ (son apport) = 5921,71€ qu'il me devrait ?? ou n'est-ce pas le bon calcul ? MERCI beaucoup pour votre aide très précieuse .
Bien Cordialement,

Isabelle

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés